

ecolo - LASNE

Site web: www.lasne.ecolo.be
Tél/Fax : 02/ 652 01 04

Bulletin n° 26 - Juin 2008



L'abeille, notre amie !

« L'abeille a un impact énorme sur l'économie agricole, estimé à plus de trente fois la valeur du miel qu'elle produit. Un kg de miel représente un tour de la terre à vol d'abeille, une ruche visitant des millions de fleurs par jour.

Mais, si les plantes cultivées ont besoin de l'abeille pour produire fruits, graines et légumes, il en est de même pour les 20.000 essences végétales sauvages qui dépendent d'elle pour leur reproduction. »¹

La pollinisation est donc le rôle essentiel de l'abeille, ... et sans pollinisation : pas de fleurs, ni fruits, ni légumes !...

« L'apiculteur, l'éleveur d'abeilles, est aujourd'hui le maillon essentiel de cette chaîne qui maintient l'équilibre écologique du monde végétal et du monde animal qui en dépend. »¹

Sans abeilles, nous serions privés de gelée royale, pollen, miel, propolis. Tous ces produits possèdent des qualités nutritives, tonifiantes et stimulantes pour les défenses naturelles. Aujourd'hui, la diététique les redécouvre.

Chacun de nous peut concrètement jouer un rôle important lorsqu'il possède un jardin : semer des essences mellifères (un petit coin sauvage, au fond du jardin), comme p.ex. : lavande, romarin, bourrache, thym, sauge, bruyère, lierre grimpant, trèfles, cardamine, phacélie, giroflée jaune, ... Aussi certains arbres attirent les abeilles, comme le pommier, cerisier, tilleul, saule, chataigner, robinier (faux acacia)... Nous pouvons également protéger les abeilles en ne pulvérisant aucun produit chimique : il existe de très bons produits non toxiques. Le Cari, centre apicole à Louvain-la-Neuve (tél. 010/47 34 16) vous renseignera où les trouver.

Françoise Tobie

¹ Extraits de « La Belgique Apicole, n° 1 – 61^{ème} année »

Editorial **Participation citoyenne : une nouvelle opportunité à Lasne ?**

En septembre 2007, dans « La vie à Lasne », notre groupe annonçait ce nouveau droit accordé aux citoyens lasnois, d'interpeller publiquement les autorités communales lors d'un Conseil.

Il s'agissait là d'une ouverture positive, d'un encouragement vers une participation à notre vie communale. Et nous nous en réjouissons, bien sûr.

Cependant, depuis 9 mois, personne n'a fait usage de ce droit pour communiquer ses réflexions, questionnements, attentes, critiques ou encouragements en rapport avec les réalisations ou les prises de position de nos élus (quels qu'ils soient, bien entendu).

Et pourtant, lors d'échanges informels, les observations ne manquent pas : "Il faudrait que...", "Et pourquoi est-ce que...?", "La Commune devrait quand même...", etc.

Ces questionnements à propos de faits précis de la vie communale, abordés en présence de tous les responsables, auraient pourtant leur utilité. D'une part, les particuliers auraient l'occasion d'entendre des réponses et explications publiques, et pourraient mieux comprendre les contingences qui peuvent compliquer la réalisation de certains projets annoncés. D'autre part, les élus se sentiraient stimulés par l'intérêt et les motivations des citoyens.

Notre vie communale ne pourrait qu'y trouver un enrichissement !

Concrètement donc, nous rappelons que tout Lasnois âgé de 18 ans au moins peut interpeller les instances communales en public lors d'un Conseil. Il convient de déposer sa demande d'interpellation écrite auprès de la Bourgmestre, accompagnée d'une note précisant la question, ou les faits sur lesquels des explications sont sollicitées. Cette demande sera examinée par le Collège communal et, si elle répond aux critères de recevabilité (elle doit être d'intérêt communal, et ne doit pas être relative à un point de l'ordre du jour), elle sera présentée au Conseil lors de sa prochaine réunion. Ces interpellations se dérouleront en séance publique du conseil communal, mais sans débat, sans réplique et sans vote. L'interpellant disposera de 5 minutes pour développer sa demande.

En conclusion, bougeons-nous, restons attentifs à notre vie communale, plutôt que de la subir passivement !

Monique Dekkers

Plus loin dans ce bulletin, :

- ✓ De l'amiante à Lasne? La réponse... 2
- ✓ Lasne et la solidarité internationale... 2
- ✓ Notre assiette trop lourde pour la planète? . . 3
- ✓ L'agriculture en Brabant wallon : 3
- ✓ La traversée ECOLO du Brabant wallon... . . 4

De l'amiante à Lasne ??

La réponse se fait attendre. . .

Inventaire obligatoire de l'amiante.

L'Arrêté royal du 16 mars 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante (art.5 à 10) impose aux employeurs (et donc aux communes) de réaliser et tenir à jour un inventaire de l'amiante présente dans les bâtiments dans lesquels travaillent leurs employés.

En date du 17 octobre 2007, en marge de la journée des victimes de l'amiante, nous avons introduit auprès du Collège Communal une demande afin de savoir où en était cet inventaire pour les bâtiments de la commune de Lasne. Cette proposition d'action coordonnée prolongeait de nombreuses interventions et dépôts de propositions d'Ecolo dans les assemblées fédérales, régionales et communautaires pour réduire les dangers de l'amiante.

A ce jour, et après plusieurs interpellations en Conseil Communal, la seule réponse obtenue a été : "Nous y pensons..." ou "Cela viendra mais il y a d'autres priorités".... Un "modèle" de cahier des charges, obtenu de la Province, devrait aider le service travaux à désigner une entreprise agréée à établir ce genre d'inventaire. Aux dernières nouvelles, il est en train d'être rédigé et sera présenté lors d'une prochaine réunion du Collège Communal.

Nous attendons..., cela ne fait toujours que huit mois !

Mais qu'est-ce que l'amiante ?

Voici ce qu'en disent les Fiches-Conseils n°86 et 89 de l'association Eco-Consommation, consultables sur son site www.ecoconso.be".

L'amiante, ou asbeste, est une roche. La propriété la plus connue de l'amiante est son excellente résistance au feu et à la chaleur. Bon isolant thermique et acoustique, l'amiante possède encore plusieurs propriétés précieuses comme une résistance à la corrosion, une résistance mécanique significative et de bonnes affinités avec des liants, tel le ciment ou le carton. L'industrie s'est donc emparée de l'amiante pour développer, dès la fin du 19ème siècle, de nombreux produits et applications. On estime à plus de 3.000 le nombre de produits différents pour lesquels

l'amiante a été utilisé. Lorsque l'on sait en plus que l'amiante est bon marché, on comprend toutes les raisons de son succès tant dans les bâtiments professionnels (bureaux, magasins, écoles,...) que dans l'habitat privé.

Les maladies de l'amiante

L'amiante a la propriété de se séparer en fibres extrêmement fines et longues. L'inhalation de fibres d'amiante peut être à l'origine de trois types de maladie :

- la plus courante, l'**asbestose**, est une fibrose pulmonaire provoquée par l'inhalation intense et prolongée (10 à 20 ans) de grandes quantités de poussières d'amiante
- le **cancer du poumon** est une affection qui apparaît après une exposition intensive à l'amiante. Le délai d'apparition est très long : 20 à 30 ans après l'exposition initiale.
- le **mésothéliome** est un cancer de la plèvre (enveloppe externe des poumons) et du péritoine (enveloppe de la cavité abdominale) spécifique de l'amiante. Il semble qu'une exposition même faible ou de courte durée puisse être à l'origine de cette maladie. La période de latence est très longue : 30 à 40 ans après l'exposition.

Les deux premières maladies sont typiques d'une exposition professionnelle. Par contre, le mésothéliome, qui n'est pas lié à une exposition forte ou de longue durée, peut frapper en dehors du milieu de travail. Les thérapeutiques ne sont pas efficaces. La prévention d'exposition aux fibres est donc essentielle.

Les interdictions de l'amiante

Depuis 1998, la Belgique interdit l'utilisation de l'amiante, y compris l'amiante-ciment ou Fibrociment (mieux connu sous le nom commercial d'Eternit).

Depuis janvier 2002, *tous* les déchets d'amiante sont considérés comme "déchets dangereux" (auparavant, certains entraient dans la catégorie des déchets de construction). Ils ne peuvent donc pas être jetés à la poubelle. Si vous devez évacuer des déchets d'amiante, vous trouverez dans le bulletin communal de juin 2008 de précieux renseignements à ce sujet.

Michel Kaye

Lasne et la solidarité internationale : une bonne nouvelle !

Depuis des années, ECOLO demande que la contribution de la commune à la solidarité internationale pour le tiers-monde soit augmentée. Aidés par d'autres conseillers communaux de la minorité, nous sommes finalement parvenus à convaincre le Conseil communal : à partir de 2008, la subvention annuelle de la commune passera de 746 à 1500 €. Cela reste une somme très modeste, mais c'est un

indéniable progrès.

Ce qui n'a pas progressé, par contre, c'est le mode d'attribution de cette somme.

Cette année, c'est un projet humanitaire en Inde qui a été présenté par le Collège et approuvé par le Conseil communal du 19 mai 2008. Plusieurs conseillers ont regretté l'absence d'appel à projets ainsi que d'une concertation au sein du Conseil ou

d'une Commission, ce qu'a promis la Bourgmestre pour le futur. Nous rappelons à cet effet que nous proposons que, comme dans d'autres communes voisines (Ottignies et Nivelles par exemple), un conseil consultatif communal soit créé, avec non seulement un ou plusieurs conseillers communaux, mais également d'autres personnes de la commune, responsables de projets de développement.

Notre assiette trop lourde pour la planète ?

Quelques constats

La crise alimentaire mondiale a rendu la question du poids de l'agriculture sur l'environnement encore plus brûlante.

En Europe, en moyenne nous mangeons assez, mais parfois nous mangeons trop et souvent mal. Ailleurs, les carences alimentaires se multiplient (800 millions de personnes souffrent encore de sous-nutrition) au point qu'on se pose la question de savoir si la Terre pourra à l'avenir nourrir tout le monde tout en respectant l'environnement.

De l'avis de nombreux experts, le mode de production agricole est remis en question car il est trop intensif et trop inégalitaire. Ils recommandent de revenir à des méthodes agroécologiques et de rapprocher le producteur du consommateur. Mais, prenant la sécurité alimentaire comme prétexte, les multinationales ne parlent que d'accroissement de productivité avec utilisation massive d'OGM, de pesticides et d'engrais de synthèse très dommageables pour les agriculteurs, pour l'environnement (pollution et appauvrissement des sols, pollution des nappes aquifères) et pour notre assiette (présence potentielle de résidus).

Nous mangeons des aliments venant de tous les pays du monde, parcourant des distances considérables avec

des modes de transport très polluants (avion, camions au lieu de trains et bateaux).

Le consommateur européen « bénéficie » des prix du marché international qui ne prennent pas en compte les dégradations de l'environnement dues à la production et au transport, que - tôt ou tard - il devra payer. Il a perdu le sens des saisons et est mal renseigné par l'étiquetage (souvent faux ou incomplet) des produits

Que faire ?

- 1) Modifier notre régime alimentaire : en particulier notre trop grande consommation de viande est notoire. Or sa production nécessite 5 à 10 fois plus d'énergie que la production de protéines végétales, sans parler des émanations d'énormes quantités de gaz à effet de serre produites par les bovins.
- 2) Exiger que l'information figurant sur les produits mentionne leur provenance exacte et leur mode de transport. Dénoncer la publicité mensongère.
- 3) Ne pas croire qu'en achetant des produits du sud on favorise nécessairement le tiers-monde, à l'ex-

ception des produits labellisés du commerce équitable (Max Havelaar, Oxfam fair trade), qui sont de plus en plus souvent bio. Certains produits de luxe ont été imposés à ces pays, qui ont dû arrêter la production vivrière et mettre en péril leur alimentation locale pour les cultiver. De plus, ces pays ne touchent qu'une faible proportion du prix final.

Exemple : asperges du Pérou : supermarché 45 %, importateur 25 %, transport 15 %, production 9 %, intermédiaire local 6 % (soit 15 % pour le Pérou).

La solution pour ces pays est la diminution des subventions sur les

produits agricoles exportés depuis les pays industrialisés, afin que leur production redevienne compétitive localement.

4) Tenir compte des saisons et acheter de préférence les produits locaux. Il serait bon d'ailleurs que ces produits soient mieux mis en évidence dans les magasins. De plus, en saison, les produits locaux sont meilleur marché et de saveur bien supérieure.

Edith Terlinck



L'agriculture en Brabant wallon : conserver le choix de l'avenir

Alors que la Politique agricole commune européenne était depuis des années basée sur des hypothèses de surplus agricoles, la montée des prix et une prise de conscience de la rareté des ressources changent radicalement les perspectives. L'année 2007 a vu ainsi un basculement spectaculaire du surplus vers la pénurie. A l'ori-

gine de cet emballement : des dégâts occasionnés par le dérèglement climatique, l'augmentation de la consommation de céréales dans des pays émergents comme la Chine et la concurrence attendue des agrocarburants. D'où la nécessité de repenser la politique agricole dans le monde, en Europe et en particulier en Brabant wallon.

Statistiques 2006	Brabant Wallon	Lasne
Nombre d'exploitations agricoles	1.264	45
Travailleurs à plein temps	2.107 (dont 84 % en famille)	
Superficie agricole utilisée	61.091 ha (58 % de la province) 31 % en propriété, 69 % en location	1.993 ha (42 % de la superficie totale) 30 % en propriété, 70 % en location
Superficie moyenne des exploitations	50 ha (38 ha en 1995)	44 ha
Baisse du nombre d'exploitations	- 37 % de 1992 à 2006	
Diminution de la superficie agricole	- 5 % de 1995 à 2006	

Le tableau ci-dessus montre quelques spécificités de l'agriculture en Brabant Wallon et à Lasne en 2006 (données fournies par le Centre provincial de l'Agriculture et de la ruralité)

Dans le cadre de la mise à jour de son programme, ECOLO a mis sur pied un groupe de réflexion et d'action, animé par la députée ECOLO Thérèse Snoy, dont

l'objectif est de valoriser :

- les initiatives de production agricoles, fruitières et maraîchères bio ou proches;

(suite p. 4)

La traversée ECOLO du Brabant wallon 2008 a fait escale à Lasne en mars dernier

A l'initiative de Thérèse Snoy, députée fédérale élue dans le Brabant wallon, une marche de 3 jours de Jodoigne à Braine-le-Château, a permis des échanges très riches et joyeux entre militants Ecolo et la population des régions traversées.

Les magnifiques villages traversés (notamment Gobeertange, Tourine-la-Grosse, Nodebais), la beauté des paysages et les vastes horizons, où manquent un peu les haies et les couloirs écologiques, mais où subsistent heureusement de belles zones boisées, en furent la toile de fond.

De plus de nombreux échanges de vues ont eu lieu tout au long du parcours : discussion avec des sans-

papers à Jodoigne, rencontre des associations (Bioforum, le CRABE, Natagora,...) qui organisaient à Nethen des animations dans le cadre de la « semaine sans pesticide », visite du site des anciennes papeteries de Genval et description des projets de ré-affectation,



suite de la discussion entamée à Nethen sur la nécessaire reconversion de l'agriculture du Brabant wallon et lancement du groupe agriculture BW à Lasne (voir autre article dans ce bulletin), intérêt de l'extension de la partie

classée du champ de bataille de Waterloo, et une chaleureuse rencontre avec nos amis de Groen !.

Le groupe des 8 à 12 marcheurs a varié au cours des 75 km parcourus ; à Lasne, ils ont pu apprécier, notamment, le balisage des sentiers, la très belle place d'Ohain et la réserve naturelle Natagora de La Marache.

A Braine-le-Château, autour de bonnes bières locales, il a été décidé de renouveler l'an prochain l'aventure pédestre

brabançonne en reliant le Brabant wallon au Brabant flamand, pour renforcer les liens avec Groen !, avec qui Ecolo garde une bonne entente sur les dossiers prioritaires, y compris sur les problèmes communautaires.

Daniel Dekkers

L'agriculture en BW...

(suite de la p.3)

- les circuits de commercialisation de proximité : vente à la ferme, circuits courts, groupes d'achats, paniers bio;

- les initiatives de diffusions des savoirs alimentaires qui tendent vers la qualité et la santé.

Une étude préliminaire a montré qu'il convenait de se centrer sur :

* la préservation des zones agricoles contre la spéculation et l'urbanisation,

* la préservation du maillage écologique (alternance de bois, champs, haies) qui dépend des choix faits en aménagement du territoire par la Région wallonne,

* reconstitution d'une terre fertile, riche en humus, par l'utilisation généralisée de diverses matières organiques solides obtenues par compostage,

* la restauration des eaux souterraines par des règles plus strictes d'épandage ainsi qu'un contrôle accru des déversements domestiques,

* la possibilité d'accès à la terre et à la profession pour les "jeunes" qui veulent innover avec de nouvelles méthodes et de nouveaux produits, et

la formation de cette génération prête à se consacrer à ce métier de la terre,

* le soutien au bio, aux produits du terroir, à la vente à la ferme et aux circuits courts,

* l'intégration sociale et la valorisation des services de l'agriculteur à la communauté : il dispose en effet d'équipements et de la compétence pour réaliser certains aménagements bien adaptés au milieu rural,

* le soutien aux consommateurs, privés et publics, qui choisissent les achats de proximité et les produits bio, et l'implication des collectivités : communes, écoles, homes,....

Une première réunion du groupe de réflexion et d'action a confirmé ces orientations, mais il faut maintenant discuter avec davantage d'agriculteurs, car historiquement il y a peu de relations entre agriculteurs et consommateurs en Brabant wallon, ce qui explique en partie qu'on y trouve si peu de fermes bio.

Pour la question d'accessibilité à la terre pour les jeunes, il conviendrait d'encourager les communes à mettre à leur disposition des terrains communaux à

prix abordables, comme cela se pratique dans d'autres pays (SAFER en France par exemple).

La détérioration des sols à cause de l'emploi excessif de pesticides durant ces dernières décennies est un autre obstacle au démarrage de cultures biologiques par des jeunes.

L'importance des contrôles de qualité des produits du terroir a été également soulignée.

Mais en ce qui concerne les produits bio, leur provenance est aussi un facteur important : la production de CO₂ due à de longs transports doit être prise en considération dans les choix des consommateurs.

Le groupe de travail va maintenant faire des visites de terrain avec les acteurs et s'échanger des informations par courriel avant de refaire le point à l'automne.

Si le sujet vous intéresse, si vous avez des suggestions, adressez-vous à

Daniel Dekkers (02/6334759)

Éditeur responsable : Lionel Dellis

15 bis, rue d'Aquinot, 1380 Lasne
Tél : 02/ 652 01 04

Courriel: lion11279@gmail.com